

Formation

Gymnastique masculine

Formation 4° - Pupilles

10/11/2024 - MORTEAU



Organisateur Comité Régional Bourgogne - Franche-Comté

Public concerné

Stage mixte animateurs et Pupilles : Aides animateurs (A partir de 14 ans) et Gym pupille (niveau 3 étoiles) - A partir de 9 ans (En section pupille)

Contenu :

- Echauffement (préparation physique générale et spécifique)
- Travail des difficultés du 4ème degré pupille sur les 6 agrès (3 agrès par journée) et mise en place d'ateliers éducatifs (méthode globale et analytique)
- Travail sur la manipulation/parades des gyms pour les encadrants
- Bilan de la journée

**Il est vivement conseillé de participer aux 2 sessions
du 13/10/2024 et 10/11/2024**

S'inscrire séparément à chacun des stages

Lieu, dates et horaires

- Lieu : **8, rue Saint-Michel, 25 500 MORTEAU**
- Date-s : **Dimanche 10 novembre 2024**
- Horaires – **Accueil : 9 h 00 Début : 9 h 30 – Fin : 16 h 30**

Amener :

Equipement de sport, de quoi prendre des notes,.

Repas Tiré du sac

Contact le jour du stage : LUX Sébastien - 07 69 63 03 69

Inscription :

- Date limite d'inscription : **28/10/2024**
- Date limite de retour des autorisations et de paiement : **30/10/2024**
- Coût : **30 €**
- Nombre minimum d'inscriptions : **10 stagiaires**

À régler par virement (RIB en pièce jointe de l'accusé de réception).
veillez à choisir le RIB du bon organisateur SVP.

Code à inscrire lors du paiement par virement ou par carte bancaire avec le nombre de personnes : **GM-4°- PUP-10/11/2024**

Aucune inscription n'est prise en compte sans paiement avant la date limite

Pour tous renseignements complémentaires : stages@fscf-bfc.fr

Les conditions d'inscription en stage sont accessibles sur le site internet**

Autorisations parentales :

Des autorisations parentales utilisables toute la saison (Accessibles ci-contre) sont à joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doivent être remplie par les parents ou tuteurs et transmises à l'animateurs ou animatrice lors du premier stage de la saison. L'animateur transmet les autorisations à l'organisateur avant la date limite de retour des autorisations ci-dessus.

Ne plus tenir compte des autorisations « pré-remplie » pour un seul stage lors d'une inscription depuis l'instance internet des associations et sur l'accusé de réception reçu par les stagiaire.

* Pour toute inscription **un accusé de réception est envoyé directement aux stagiaires, correspondants et trésoriers de l'association** (si les courriels sont bien renseignés dans l'instance de l'association). **Toutes les informations (RIB, dates de retour, lien vers la circulaire...) sont notés sur ce courriel. Si vous ne le recevez pas, vérifier vos spam. En cas de difficulté, nous contacter.**

** L'approbation des conditions d'inscription est nécessaire à l'inscription.
Le stage terminé,, après vérification des présences, les attestations et les factures acquittées sont créées et sont disponibles dans l'instance de l'association.

**Inscriptions
directement sur le
site internet (pour
les associations de
Bourgogne-
Franche-Comté)***



*** Mode d'emploi
pour inscrire une
personne depuis
l'instance
internet**



**Autorisation
parentale pour la
saison à
transmettre à
l'animateur ou
animatrice de
l'association**



**Conditions
d'inscription**

